

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 28989 Numéro SIREN : 878 512 557 Nom ou dénomination : A V R BEAUTE
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2022 sous le numéro de dépôt 143587

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
AVR BEAUTE			10 Rue Thérèse		
SIRET	8	7	8	5	1 2 5 5 7 0 0 0 1 7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	9 643
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
CABINET FRANCOIS BRUNET 10 RUE THERESE 75001 PARIS Tél: 0142603100			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	25/04/2022	Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: GERANT		
			Signature ALVES AFONSO Veronique		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

Désignation de l'entreprise AVR BEAUTE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 10 Rue Thérèse

75001 PARIS

Numéro SIRET *

8 7 8 5 1 2 5 5 7 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

					Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
					3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
ACTIF			Brut		Amortissements - Provisions		Net	
			1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	2 693	030	433	2 260	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	2 693	048	433	2 260	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 000	052		4 000	2 200
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			1 873
		Autres * (3)	072	568	074		568	1 120
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	1 927	086		1 927	1 805
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	6 495	098		6 495	6 998
	Total général (I+II)		110	9 188	112	433	8 755	6 998
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
					1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		100		100
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131	)	132		
	Report à nouveau			134		3 815		
	Résultat de l'exercice			136		86		3 815
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142		4 001		3 915
	Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				800
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		2 569		1 934
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	67)	172	2 185	349
	Produits constatés d'avance			174				
	Total III			176		4 753		3 083
	Total général (I + II + III)			180		8 755		6 998
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 693
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

31/12/2021

Désignation de l'entreprise : AVR BEAUTE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	711	444		446	711		711
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 982	474		476	1 982		1 982
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	2 693	494		496	2 693		2 693
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	433	564		566	433		
TOTAL		570		572	433	574		576	433		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5			
	6	7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594		595		
TOTAL					596	585	597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AVR BEAUTE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616	
		Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations		630		632		634		636	
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
		Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656	
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
		TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	
Déficits reportables				984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	
Déficits de l'exercice				860	9 643
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	9 643

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 414
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Désignation de l'entreprise : AVR BEAUTE

31/12/2021

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : AVR BEAUTE				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence		024		160	
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 7 8 5 1 2 5 5 7 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AVR BEAUTE

ADRESSE (voie) 10 Rue Thérèse

CODE POSTAL 75001 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique BELLORINI Prénom(s) Veronique

Nom marital ALVES AFONSO % de détention 80.00 Nb de parts ou actions 80

Naissance : Date 170162 N° Département 55 Commune COUSANCES-LES- Pays FR

Adresse : N° 450 Voie ROUTE DU BOURG DE BAGUE

Code postal 40180 Commune GOOS Pays

Titre (2) Mme Nom patronymique AFONSO Prénom(s) Anais

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 180591 N° Département 93 Commune BOBIGNY Pays FR

Adresse : N° 10 Voie Avenue Jean Jaures

Code postal 77290 Commune MITRY MORY Pays France

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFip N° 2033-G 2022
Page 11

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

11

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

87851255700017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AVR BEAUTE

ADRESSE (voie)

10 Rue Thérèse

CODE POSTAL

75001

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cedid Quadra

En Euros.

CABINET FRANCOIS BRUNET

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Penalites, amendes			104.60
28/02/2021 BNP FORF P.STAT	17.00		
16/04/2021 BNP AMENDE FV	53.60		
24/11/2021 BNP SITE PAYEM.FPS	17.00		
24/11/2021 BNP SITE PAYEM.FPS	17.00		

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 15	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 260		2 260	
21550000 Outillage industriel	711		711	
21830000 Materiel de bureau & informati	1 982		1 982	
28183000 Ammortissements	433		433	
TOTAL I	2 260		2 260	
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION	4 000	2 200	1 800	81.78
32200000 Fournitures consommables	2 000	1 400	600	42.82
34500000 Prestations de services en cou	2 000	800	1 200	150.00
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 873	1 873	100.00
41100000 Clients		1 873	1 873	100.00
AUTRES CREANCES	568	1 120	552	49.26
40100000 Fournisseurs	11		11	
44560000 TVA déductible	352	1 102	750	68.06
44562000 TVA deduct. S/ immo.	0		0	
44567000 Crédit de TVA à reporter	205		205	
45500000 C.C. A. AFONSO		18	18	100.00
DISPONIBILITES	1 927	1 805	122	6.73
51260000 BNP	1 927	1 801	126	7.00
53000000 Caisse		5	5	100.00
TOTAL II	6 495	6 998	503	7.19
TOTAL GENERAL	8 755	6 998	1 757	25.10

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 15	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	100	100		
10130000 Capital souscrit - appelé	100	100		
REPORT A NOUVEAU	3 815		3 815	
11000000 Report à nouveau	3 815		3 815	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	86	3 815	3 728	97.74
TOTAL I	4 001	3 915	86	2.21
AVANCES ET ACOMPTEs RECUS SUR COMMANDES EN COURS		800	800	100.00
41910000 Clients - avances et acomptes		800	800	100.00
FOURNISSEURS ET COMPTEs RATTACHEs	2 569	1 934	635	32.82
40100000 Fournisseurs	2 569	1 934	635	32.82
AUTREs DETTEs	2 185	349	1 836	525.90
42100001 AFONSO ANAIS/SALAIRE	1 068		1 068	
43100000 URSSAF	243		243	
43730000 Caisse de retraite	546		546	
44550000 TVA à décaisser		137	137	100.00
44570000 TVA Collectée	261	212	49	22.96
45500000 C.C. A. AFONSO	67		67	
TOTAL III	4 753	3 083	1 670	54.17
TOTAL GENERAL	8 755	6 998	1 757	25.10

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	15	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	17 948		18 998		1 050	5.53
70600000 Prestations	17 948		18 998		1 050	5.53
PRODUCTION STOCKEE	1 200		800		400	50.00
71345000 Variations prest. de serv. en	1 200		800		400	50.00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 729		6 164		3 565	57.84
74000000 Subventions d'exploitation	9 729		6 164		3 565	57.84
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	28 877		25 962		2 915	11.23
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	4 104		6 241		2 137	34.25
60100000 Achats exonérés			434		434	100.00
60200000 Fournitures et matières	4 104		5 807		1 703	29.33
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	600		1 400		801	57.18
60320000 Variation stocks autres approv	600		1 400		801	57.18
AUTRES CHARGES EXTERNES	15 284		17 307		2 022	11.68
60400000 Achats Etudes/prestations serv			942		942	100.00
60630000 Petits matériels	1 705		2 503		798	31.89
60640000 Fournitures administratives	77		686		609	88.78
60650000 Fournitures entretiens			115		115	100.00
61220000 Redevance crédit-bail mobilier	3 573		2 389		1 184	49.58
61300000 Locations	3 000		2 050		950	46.34
61350000 Locations matériels	295		403		108	26.79
61500000 Entretien et réparations	203		72		131	180.60
61560000 Réparation, maintenance			1 462		1 462	100.00
61600000 Primes d'assurance	1 031		5		1 026	NS
61800000 Services extérieurs divers	911		1 002		91	9.05
62260000 Honoraires	2 650		2 400		250	10.42
62270000 Frais actes et contentieux			60		60	100.00
62300000 Publicité, publications, relat	18		110		92	83.71
62400000 Transports s/ Achats	24		84		60	71.25
62500000 Missions, réceptions	12		359		347	96.64
62510000 Voyages et déplacements	1 155		1 696		542	31.93
62600000 Frais postaux et télécommunica	9		566		558	98.50
62700000 Services bancaires et assimilé	621		354		266	75.20
62710000 Commissions CB			48		48	100.00
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	8 516				8 516	
64110000 Salaires appointements	8 516				8 516	
CHARGES SOCIALES	948				948	
64510000 URSSAF	2 188				2 188	
64530000 Caisse de retraite	546				546	
64550000 Retenues salariales	1 652				1 652	
64820000 Avantage en nature	135				135	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	433				433	
68112000 Dotations aux amortissements	433				433	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	28 686		22 147		6 538	29.52

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2021	12	Exercice N-1 31/12/2020	15	Ecart N / N-1		
					Euros	%	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		191		3 815		3 624	94.99
CHARGES EXCEPTIONNELLES 67120000 Penalites, amendes		105				105	
		105				105	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)		86		3 815		3 728	97.74

Date 08/06/2022	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client 112000 AVR BEAUTE 10 Rue Thérèse 75001 PARIS	Référence	Page 1
Collaborateur FB RJ		Exercice 01/01/2021 31/12/2021	

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
Aucune anomalie détectée					
2033 A colonne 1	010	2033 A colonne 2	012		
2033 A colonne 1	014	2033 A colonne 2	016		
2033 A colonne 1	028	2033 A colonne 2	030		
2033 A colonne 1	040	2033 A colonne 2	042		
2033 A colonne 1	050	2033 A colonne 2	052		
2033 A colonne 1	060	2033 A colonne 2	062		
2033 A colonne 1	068	2033 A colonne 2	070		
2033 A colonne 1	072	2033 A colonne 2	074		
2033 A colonne 1	080	2033 A colonne 2	082		
2033 A	110-112	2033 A	180		
2033 A	110-112 (N-1)	2033 A	180 (N-1)		
2033 A	131	2033 A	132		
2033 A	169	2033 A	172		
2033 A	193	2033 A	040		
2033 A	197	2033 A	068+072+092		
2033 A	199	2033 A	072		
2033 A	195	2033 A	156+164+166+172		
2033 A	050	2033 B	240		
2033 A	060	2033 B	236		
2033 A	136	2033 B	310		
2033 A	136 (N-1)	2033 B	310 (N-1)		
2033 A	184	2033 B	290		
2033 A	050	2033 B	222+240		
2033 A	060	2033 B	236		
2033 A	010+014	2033 C	406+416		
2033 A	028	2033 C	426+436+446+456+466+476		
2033 A	040	2033 C	486		
2033 A	044	2033 C	496		
2033 A	012+016	2033 C	506		
2033 A	030	2033 C	516+526+536+546+556+566		
2033 A	048	2033 C	576+636 (2033-D)		
2033 A	112+140+154	2033 C	576+686 (2033-D)		
2033 A	182	2033 C	492		
2033 A	184	2033 C	584		
2033 A	052+062	2033 D	646		
2033 A	070	2033 D	656		
2033 A	074+082	2033 D	666		

Date 08/06/2022	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client 112000 AVR BEAUTE 10 Rue Thérèse 75001 PARIS	Référence	Page 2
Collaborateur FB RJ		Exercice 01/01/2021 31/12/2021	

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
2033 A	140	2033 D	606+616		
2033 A	140 (N-1)	2033 D	600+610		
2033 A	154	2033 D	626		
2033 A	154 (N-1)	2033 D	620		
2033 B	370	2031 ou 2065	Cadre C ligne 1 colonne 1		
2033 B	372	2031 ou 2065	Cadre C ligne 1 colonne 2		
2033 B	342	2031 ou 2065	Cadre C lig.6 (2031) ou 3 (2065)		
2033 B	209	2033 B	210		
2033 B	215	2033 B	214		
2033 B	217	2033 B	218		
2033 B	Dont crédit bail	2033 B	242		
2033 B	243	2033 B	244		
2033 B	259	2033 B	262		
2033 B	248	2033 B	330		
2033 B	344+346	2033 B	350		
2033 B	380	2033 B	252		
2033 B	254	2033 C	572		
2033 B	300	2033 C	582		
2033 B	290	2033 C	584		
2033 B	350	2033 C	597+599		
2033 B	230+290	2033 D	684		
2033 B	256	2033 D	682		
2033 B	322	2033 D	780		
2033 B	360	2033 D	982		
2033 B	360	2033 D	983		
2033 C	466	2031 ou 2065	mention P en cadre F		
2033 C	400+402-404	2033 C	406		
2033 C	410+412-414	2033 C	416		
2033 C	420+422-424	2033 C	426		
2033 C	430+432-434	2033 C	436		
2033 C	440+442-444	2033 C	446		
2033 C	450+452-454	2033 C	456		
2033 C	460+462-464	2033 C	466		
2033 C	470+472-474	2033 C	476		
2033 C	480+482-484	2033 C	486		
2033 C	490+492-494	2033 C	496		
2033 C	500+502-504	2033 C	506		
2033 C	510+512-514	2033 C	516		

Date 08/06/2022	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client 112000 AVR BEAUTE 10 Rue Thérèse 75001 PARIS	Référence	Page 3
Collaborateur FB RJ		Exercice 01/01/2021 31/12/2021	

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
2033 C	520+522-524	2033 C	526		
2033 C	530+532-534	2033 C	536		
2033 C	540+542-544	2033 C	546		
2033 C	550+552-554	2033 C	556		
2033 C	560+562-564	2033 C	566		
2033 C	570+572-574	2033 C	576		
2033 C	494	2033 C	578		
2033 C	574	2033 C	580		
2033 C	584-582	2033 C	586+587+589		
2033 C	599	2031 ou 2065	Plus values à long terme		
2033 C	597	2065	Plus values à long terme		
2033 C	585	2065	Plus values à long terme		
2033 D	600+602-604	2033 D	606		
2033 D	610+612-614	2033 D	616		
2033 D	620+622-624	2033 D	626		
2033 D	630+632-634	2033 D	636		
2033 D	640+642-644	2033 D	646		
2033 D	650+652-654	2033 D	656		
2033 D	660+662-664	2033 D	666		
2033 D	680+682-684	2033 D	686		
2033 D	602	2033 D	770		
2033 D	604	2033 D	775		
2033B	370	2065	Bénéfice taux 33.33 + taux 15		
2065	Bénéfice taux 15 %				
2033 B	986	2065	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	987	2065	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	981	2065	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	989	2065	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	345	2065	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	344	2065	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	986	2031	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	987	2031	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	981	2031	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	989	2031	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	345	2031	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	344	2031	Exonérat° Entreprise Nouvelle		

AVR BEAUTE

S.A.S.

Capital 100 € - RCS Paris 878 512 557

Siège social : 10, rue Thérèse 75001 – PARIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux,

Le trente juin, à 18 heures,

Les actionnaires de la société « **AVR BEAUTE** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la société.

L'Assemblée est présidée par Madame BELLORINI, en sa qualité de Président de la Société AVR BEAUTE.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée a mis à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31/12/2021,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2020, quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 86 euros décide d'affecter ce bénéfice au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de dividende au cours des 3 exercices précédents.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

